

Règlement de la salle des fêtes Hervé BENJAMIN

Adopté en Séance du conseil municipal du 3 octobre 2022

- Le prix de la location pour les habitants de Cormeilles et de Le-Crocq est de 130 €
- Le prix de la location pour les personnes extérieures est de 280 €
- La vaisselle est mise à disposition au prix de 0.30 € par personne
- Une caution de 600 € est déposée sous forme de chèque au moment de la réservation ; sans chèque de caution, la réservation est nulle. Le chèque de caution pourra être récupéré à la mairie par le locataire après le règlement.
- Les chèques rédigés à l'ordre de « **Régie location salle des fêtes Cormeilles** » doivent être déposés en mairie auprès de Madame Pierrette TRAËN, Régisseur des recettes.
- Quinze jours avant la date de la location, le locataire doit déposer en mairie une attestation d'assurance garantissant les conséquences financières de sa responsabilité civile encourue lors de la location de la salle (la date de la location doit être précisée), et y compris les responsabilités locatives ou de voisinage résultant de cette occupation.
- Une location ne devient effective qu'après encaissement du chèque de réservation.
- Une réservation est ferme et ne peut être annulée.
- Les réservations se font uniquement en mairie auprès de Monsieur le Maire.
- Il est interdit de punaiser ou d'agrafer sur les murs, ainsi que d'accrocher au plafond. Toute dégradation sera facturée au locataire.
- Il est interdit de fumer.
- Les feux d'artifice et les pétards sont interdits après 22h30. Ils ne peuvent se faire sans un accord préalable du Maire. Après 22h30, il faut être extrêmement attentif aux nuisances sonores (musique, klaxon, fortes exclamations...). La tranquillité des voisins doit être respectée.
- Il est formellement interdit de stationner devant le local des pompiers.
- La salle et ses abords doit être rendue dans un parfait état de propreté, à défaut un forfait nettoyage compris entre de 55€ à 100€ sera facturé.
- En cas de perte des clés, le chèque de caution ne sera pas restitué.
- Un inventaire sera effectué toute casse ou perte sera facturé selon le tarif annexé au présent contrat.
- Un inventaire sera également effectué pour les associations de Cormeilles et de Le-Crocq. Chaque Président est responsable de la restitution du matériel mis à disposition (vaisselle, tables, chaises...)
- L'inventaire et la remise des clés a lieu le vendredi à 15h30 ; l'inventaire de sortie et la remise des clés, le lundi à 8 heures. Prendre contact avec l'employé communal, Monsieur Jordan BAHRI, une semaine avant.

Règlement lu et accepté par le locataire pour la réservation du

Le locataire,

Nom.....

Le Maire,

Eric TOURAIN

La Régisseuse des recettes,

Pierrette TRAËN